

**MARCHES PUBLICS**

Procédure adaptée selon l’article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**.**

OBJET DU MARCHE : MAINTENANCE DES MATERIELS FRIGORIFIQUES DE CUISINE

**Règlement de consultation et cahier des charges**

**Identification de l’organisme :**

**LYCEE ANDRE MALRAUX – 13, rue de l’Epinette – 88200 REMIREMONT**

**Téléphone : 03.29.62.49.23**

**Plateau technique : 125 rue du Bois aux Dames – 88290 SAULXURES/MOSELOTTE**

***ARTICLE 1. OBJET DU MARCHE***

Le présent marché concerne la maintenance des matériels frigorifiques des cuisines de l’établissement.

***ARTICLE 2. ETENDUE DE LA CONSULTATION***

1 - Le présent marché lancé selon la procédure adaptée est soumis aux dispositions de l’article 27, du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2 – Le marché est constitué de 2 lots. Le soumissionnaire peut faire une proposition pour un lot ou l’ensemble du marché.

* Lot n°1 : matériels de la cuisine du plateau technique de SAULXURES/MOSELOTTE
* Lot n°2 : matériels de la cuisine du site principal REMIREMONT

Une visite sur sites est obligatoire avant toute soumission au présent marché.

3- les variantes sont acceptées

4 – Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

***ARTICLE 3. DESCRIPTION ET NATURE DES PRESTATIONS***

Dans le cadre de ses principales obligations le titulaire assurera l’entretien courant et fournira les diverses pièces nécessaires au bon fonctionnement du matériel décrit en annexe 1.

1. **Main d’œuvre**

Le titulaire fournira la main d’œuvre nécessaire pour assurer l’entretien des installations. Cette main d’œuvre est recrutée par le titulaire sous sa responsabilité.

Les interventions s’effectuent sur la période estivale aux horaires d’ouverture de l’établissement du lundi au vendredi de 7 heures à 15 heures.

1. **Maintenance préventive**

La maintenance préventive couvre toutes les opérations de vérification, de contrôle, de test, de réglage, d’entretien courant et de remplacement des pièces d’usure courante permettant au matériel d’être utilisé par l’établissement selon l’usage auquel il est destiné (nettoyage, détartrage, recherche de fuite, compléments de charge, etc…).

Le titulaire effectuera une visite annuelle par site (juillet ou aout) pour les opérations de maintenance préventive. Ces visites feront l’objet d’un rapport écrit détaillé transmis par voie postale ou déposé à l’accueil du lycée.

1. **Maintenance curative**

La maintenance curative recoupe toute intervention du prestataire rendue nécessaire pour remettre en fonctionnement le matériel. Un accord préalable écrit (bon de commande) sera indispensable pour valider la fourniture et l’intervention.

1. **Chaque intervention fera l’objet d’un compte rendu où seront notamment consignés :**

* *Dates et heures d’intervention*
* *Période d’indisponibilité du matériel*
* *Nature des pannes et mesures prises*
* *Indication des pièces et organes remplacés*
* *Nom et signature du technicien ayant réalisé l’intervention*

1. **Pièces**

Sont inclues dans le forfait toutes les petites fournitures et consommables (exemple : joints, graisses, cosses, etc….)

***ARTICLE 4. OBLIGATION D’ASSURANCE***

Le titulaire s’engage à souscrire dès le début de l’exécution du marché auprès d’une compagnie notoirement solvable une police d’assurance couvrant des dommages et risques de toute nature et notamment de responsabilité civile, et garantissant le lycée André Malraux contre tout recours à cette occasion à savoir :

* Les risques incendie, explosion, inondations, vols
* Les risques dus aux dégagements de gaz nocifs
* Les risques de dégâts causés aux installations, aux bâtiments les contenant et aux personnes par l’eau, la vapeur, les fumées provenant de ces installations, le gel, etc….

La couverture financière de cette police d’assurance devra être suffisante pour couvrir tous risques pouvant résulter d’un défaut d’entretien. Le titulaire fournira en début d’exécution du marché et à chaque renouvellement une attestation d’assurance en cours de validité.

***ARTICLE 5. PRIX***

Le fournisseur proposera dans l’acte d’engagement :

* un prix forfaitaire pour **la maintenance préventive** comprenant tous les frais de main d’œuvre, de déplacements, de pièces d’usure courante et de petites fournitures.
* un prix forfaitaire pour **la maintenance curative** comprenant les frais de main d’œuvre et de déplacements. Les pièces de remplacement en cas de panne d’un appareil feront l’objet d’un devis transmis par le fournisseur à l’établissement.

***ARTICLE 6. FACTURATION ET PAIEMENT***

La prestation fera l’objet d’une facturation à la fin de chaque intervention, sans frais de gestion supplémentaire. La facture sera envoyée en double exemplaire au lycée André Malraux ou transmise par voie électronique via l’application CHIORUS PRO.

Le comptable assignataire est l’agent comptable du lycée André Malraux. Le paiement s’effectue par mandat administratif, après service fait, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture dans l’établissement.

Le défaut de paiement dans les délais fixés fait courir de plein droit et sans autres formalités au bénéfice du bailleur des intérêts moratoires, calculés dans les conditions prévues le décret n°2002-232 du 21 février 2002 modifié et « relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics ».

Le taux d’intérêt moratoire est égal à celui de l’intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérets moratoires ont commencé de courir.

***ARTICLE 6. PENALITES***

Lorsque le délai contractuel d’exécution est dépassé par le fait du fournisseur prestataire, celui-ci encourt sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard appliquées par le lycée André Malraux , dont le montant sera déterminé de la manière suivante :

**P=(VxR)/360**

* P étant le montant de la pénalité
* V étant la valeur annuelle TTC des prestations
* R étant la durée du retard en jours

***ARTICLE 7. DUREE DU MARCHE***

Le présent marché est fixé pour une durée **d’un an** à compter du 01 er janvier 2018 et renouvelable 2 fois soit une **durée totale de 3 ans**.

L’établissement notifiera la reconduction du marché au prestataire un mois avant la fin de chaque année.( 01 er décembre 2018 et 01er décembre 2019). L’établissement se réserve le droit de mettre fin au marché si le prestataire ne respecte pas ses obligations au cours de l’exécution du marché.

***ARTICLE 8. CONDITIONS D’ATTRIBUTION***

Le fournisseur sera retenu en fonction des critères suivants :

* ***Prix : 50 %***
* ***Valeur technique : 50 %***

Une liste d’établissements scolaires faisant appel au fournisseur serait appréciée. Le délai d’intervention et la compétence professionnelle des techniciens seront des critères d’appréciation de la valeur technique.

***ARTICLE 9. CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES***

Les offres seront adressées, en envoi recommandé avec accusé de réception, sous pli fermé portant l’inscription «Marché relatif à la maintenance des matériels frigorifiques de cuisine » à : Madame La Gestionnaire – Lycée André Malraux, 13, rue de l’Epinette 88200 REMIREMONT. Les offres pourront être également déposées à l’accueil du Lycée contre récépissé.

Les offres devront parvenir au plus tard le **mardi 28 novembre 2017 à 12 heures.**

L’offre comprendra :

* Le présent règlement de la consultation et le cahier des charges signés par le candidat
* l’acte d’engagement
* le certificat de visite
* l’offre financière détaillée
* un engagement certifiant être en règle avec les différentes caisses et le code du travail.

***ARTICLE 10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES***

Pour obtenir tous **renseignements administratifs** complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s’adresser à :

Madame CUVELIER - LYCEE ANDRE MALRAUX 13, rue de l’Epinette

88200 REMIREMONT - Teléphone 03.29.62.49.23

Pour **les renseignements d’ordre technique**, les candidats devront s’adresser à :

Monsieur William MAROTEL pour le site de REMIREMONT -- Téléphone : 03.29.62.49.23

Monsieur Lionel HOLLARD pour le site de Saulxures/Moselotte – Téléphone : 03.29.24.58.93

A Remiremont, le 01 novembre 2017

Le pouvoir adjudicateur F.CARLIER